

## **COMMUNE DE VILLECHETIVE**

### **Compte rendu de la séance du 13 février 2017**

Secrétaire de la séance: Mélanie CHAABOUB

Présents: Michel DEVELAY, Didier PARIS, Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Véronique LARRIVÉ, Mélanie CHAABOUB, Olivier THIBAUT, Eric VERRIER, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA

#### **Ordre du jour:**

Adaptation du procès-verbal de la séance du 12/12/2016

- \* Adoption des statuts du nouveau syndicat d'eau potable
- \* Demande de retrait de la commune de BASSOU au syndicat mixte Fourrière du Sénonais
- \* Demande de subvention au Conseil Départemental
- \* Attribution de l'IAT pour les agents techniques

Questions Diverses:

#### **Procès-verbal du 12/12/2016:**

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité, il est demandé par l'assemblée d'apporter une précision sur la délibération n°2016-DE-59: Reste à la charge de la commune 10%.

#### **Délibérations du conseil:**

##### **ADOPTION DES STATUTS DU NOUVEAU SYNDICAT D'EAU POTABLE ( 2017 DE 01)**

Le Maire donne lecture des statuts du nouveau Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est / Sources des Salles, considérant que le conseil municipal doit donner son avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable aux statuts du nouveau Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord-Est / Sources des Salles.

##### **DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE BASSOU AU SYNDICAT MIXTE FOURRIERE DU SENONAI ( 2017 DE 02)**

Le Maire fait part à l'assemblée d'une délibération du syndicat mixte fourrière du sénonais concernant la demande de retrait de la commune de Bassou du syndicat et par conséquent son refus. Il est demandé au conseil municipal de donner son avis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis défavorable au retrait de la commune de Bassou du syndicat.

##### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ( 2017 DE 03)**

A la demande du Conseil Départemental, la présente délibération modifie le plan de financement du 12/12/2016 comme suit:

<b>DEPENSES</b>	<b>RESSOURCES</b>
Acquisition de l'immeuble H.T: 70 000.00 € Travaux de mise en norme H.T: 8 000.00 €	Subvention du Conseil Départemental: 14 000.00 € Fonds propres : 60 000.00 €  Subvention Député: 2 000.00 € Subvention Sénateur: 2 000.00 €
<b>TOTAL H.T. : 78 000.00 €</b>	<b>TOTAL H.T. : 78 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les modifications ainsi.

## ATTRIBUTION DE L'IAT POUR LES AGENTS TECHNIQUES ( 2017 DE 04)

Le Maire propose le régime indemnitaire suivant à compter du 15 février 2017 , dans l'attente de la parution des décrets d'application du RIFSEEP pour le grade des agents techniques:

### ***I.A.T (Indemnité d'Administration et de Technicité)***

<b>Grades</b>	<b>Effectif</b>	<b>Montants de référence</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Crédit global mensuel</b>
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe - C3 (35/35 <sup>e</sup> )	1	481.82 €	6	481.82*6 = <b>2890.92€</b> 2890.92/12= <b>240.91€</b>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe 16/35 <sup>e</sup>	1	454.70 €	5	454.70*5=2273.50 2273.5*16/35= <b>1039.31€</b> 1039.31/12= <b>86.61€</b>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe 30/151.67 <sup>e</sup>	1	454.70 €	6	454.70*6=2728.20 2728.20*30/151.67= <b>539.63€</b> 539.63/12= <b>44.97€</b>
<b>TOTAL</b>				<b>4469.86€</b>

Ces indemnités seront versées mensuellement en fonction de la valeur professionnelle des agents, appréciée sur la base des critères ci-dessous et proratisées selon le temps de travail hebdomadaire. *Compétences professionnelles, Ponctualité et assiduité, Esprit d'initiative, Confidentialité, Respect de la hiérarchie.*

Ces indemnités ne seront pas maintenues en cas d'éloignement temporaire du service :

Les jours de congés maladie ordinaire – maladie professionnelle – accident du travail

### ***I.H.T.S. (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires)***

Le Maire propose de reconduire les indemnités IHTS , en fixant l'enveloppe à 3 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Adopte le régime indemnitaire à compter du 15 février 2017, destiné aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la commune,

- Dit que les indemnités seront ajustées selon la variation d'effectif et seront revalorisées automatiquement en fonction des textes en vigueur.

#### Questions diverses:

Taxi: Le Maire demande l'avis du Conseil sur la création d'une place de taxi à Villechétive. Le Conseil à l'unanimité est favorable à cette création.

Café: Le Maire fait un point sur les dernières informations concernant le café:

Acquisition de l'immeuble faite le 31/01/2017 suivi de la signature du bail commercial avec le locataire du café, pour un loyer de 400€/mois.

La société dekra est venue faire un diagnostic électrique pour la mise au norme.

Devis: Le Maire informe le conseil qu'un devis a été demandé au service archive du CDG89 pour la mise au norme des archives communales. La décision sera prise lors du vote du budget. Le Conseil n'y est pas favorable.

Divers: Le Maire informe l'Assemblée des courriers reçus dernièrement: Rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire des mineurs - Plus d'établissement de carte d'identité en mairie de Villechétive - Point sur les dernières demandes d'urbanisme - Décès sur la commune depuis le début de l'année - Programmation d'une commission des impôts - Réunion des écoles sur la prochaine Kermesse le 14/02/2017 à 17h30.

Fin de la séance à 20h45